

Position dans le thème

- Thème 2 : La solidarité à toutes ses échelles
- Séquence 1
- Durée de la Séquence : 7 à 9h
- Nombre de séances : 3
- Durée séance : 3 heures

Objectifs

- Notions : solidarité, fraternité, Sécurité sociale.
- Compétences :
 - Promouvoir la fraternité et la solidarité
 - Comprendre l'équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes
 - Développer le sens de l'engagement et des responsabilités

Ouverture de la séquence



ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Publié le 7 février 2024

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales.

Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements présentant des risques pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et d'améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

Séance 1 : Un système de santé financé par l'impôt

Document d'ouverture :



HISTOIRES D'HISTOIRE - La fiscalité calédonienne, entre autonomie et modèle métropolitain



CALEDONIA
70,5 k abonnés

S'abonner



Partager



Documents :

Principes généraux

L'impôt sur le revenu est un impôt annuel unique établi sur l'ensemble des revenus dont bénéficient notamment les personnes physiques qui ont leur domicile fiscal en Nouvelle-Calédonie.

En principe, les revenus perçus au cours d'une année civile sont imposables au titre de cette même année. Sauf exception, l'impôt est calculé et payé au cours de l'année civile suivante. Les contribuables sont tenus de souscrire annuellement une déclaration d'ensemble de leurs revenus, et éventuellement des déclarations annexes.

La déclaration retrace les éléments destinés à l'établissement de l'impôt, à savoir :

- la composition du foyer fiscal : situation et charges de famille ;
- l'ensemble des revenus des membres du foyer fiscal ;
- les charges déductibles ;
- les charges ouvrant droit à réduction d'impôt.

Qui doit souscrire une déclaration ?

- Les travailleurs indépendants, quel que soit le montant de leurs revenus.
- Toutes les personnes majeures domiciliées en Nouvelle-Calédonie si elles perçoivent plus d'un million de francs de revenus par an.
- Les personnes non domiciliées en Nouvelle-Calédonie si elles disposent de revenus de source calédonienne (elles sont alors imposées sur ces seuls revenus).

Dsf.nc

Tranche	Taux
Inférieur ou égal à 1 000 000 de francs	0 %
Supérieur à 1 000 000 et inférieur ou égal à 1 800 000 francs	4 %
Supérieur à 1 800 000 et inférieur ou égal à 3 000 000 francs	12 %
Supérieur à 3 000 000 et inférieur ou égal à 4 500 000 francs	25 %
Supérieur à 4 500 000 francs	40 %

Le barème actuel pour l'impôt sur le revenu. •

©Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

nouvelle
calédonie

1

Accueil

Direct TV

Direct Radio

En continu

Météo

Menu

Portail La 1ère

Guadeloupe

Guyane

Martinique

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Polynésie

Réunion

Saint-Pierre-et-Miquelon

Wallis-et-Futuna

Fiscality

La "taxe sucre" entre en vigueur : quels produits concernés ?

Dès ce dimanche 1er septembre, une nouvelle taxe s'applique en Nouvelle-Calédonie sur certains produits alimentaires contenant du sucre. Importateurs et producteurs locaux sont concernés. Quels sont les produits visés, pour quels taux et comment cette taxe sera-t-elle collectée ?

Par [Steeven Gmjeate](#)

Publié le 1 septembre 2024 à 15h49 | Modifié le 2 septembre 2024 à 16h04 | Lecture 3 min

La 1ere

5 LIGNES		9 ARTICLES		
IVA	Taux	MT HT	MT IVA	MT TTC
D	11%	5 977 F	650 F	6 635 F
E	22%	4 302 F	1 058 F	5 360 F
TOTAL HT				10 779 F
NET TTC				12 495 F

Documents :



L'ASS NC

Séance 2 : Un système de santé solidaire : la Sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie

- Document d'ouverture :

[illegible]

Documents



©NC la 1ère

Partager :

- Dès ce dimanche 1er septembre, une nouvelle taxe s'applique en Nouvelle-Calédonie sur certains produits alimentaires contenant du sucre. Importateurs et producteurs locaux sont concernés. Quels sont les produits visés, pour quels taux et comment cette taxe sera-t-elle collectée ?

Steven Onjipate - Publié le 1 septembre 2024 à 15h49, mis à jour le 2 septembre 2024 à 16h04

Sont visés par cette taxe sur les produits sucrés : les boissons sucrées, les crèmes glacées, les confiseries, les chocolats, mais aussi certaines sauces, pâtisseries et produits de boulangerie.

La taxe est calculée en fonction de la quantité de sucre par litre ou kilogramme. D'une exonération pour les produits à la teneur en sucre de moins de 4,99 grammes (ou millilitres) à un taux de 85 francs par produits et par kilogramme, ou litre, pour les produits à la teneur en sucre dépassant les 40 grammes (ou millilitres).

Teneur du produit en sucre pour 100 grammes ou 100 millilitres	Tarif par produit et par poids net
0 à 4,99 grammes	0 F CFP par kilogramme ou litre
5 à 9,99 grammes	20 F CFP par kilogramme ou litre
10 à 29,99 grammes	40 F CFP par kilogramme ou litre
30 à 39,99 grammes	60 F CFP par kilogramme ou litre
40 grammes et plus	85 F CFP par kilogramme ou litre

Taux appliqués aux produits de consommation en fonction de leur teneur en sucre. - ©DSF NC

VIDÉO. Les collégiens de sixième doivent tous passer l'examen... médical !

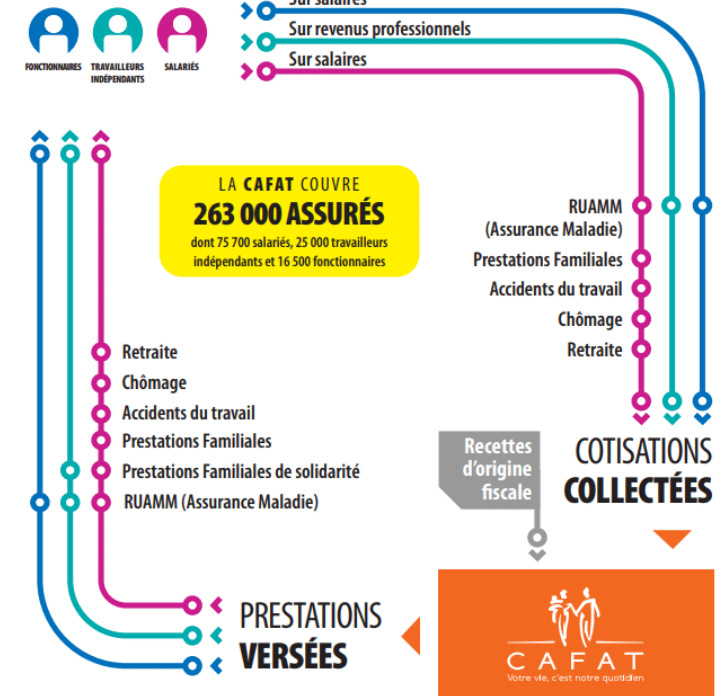
santé • nouméa

Visite médicale pour les sixième de Kaméré • ©NC la 1ère

Partager :

- Les élèves de sixième passés au crible de la médecine scolaire : vue, dents, vaccination... Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie généralise cette année les visites préventives au collège. Objectif : repérer les troubles de santé le plus tôt possible. Ce mardi, l'opération passait par Kaméré, un établissement de Nouméa où le besoin s'avère bien réel.

COTISATIONS



CAFAT

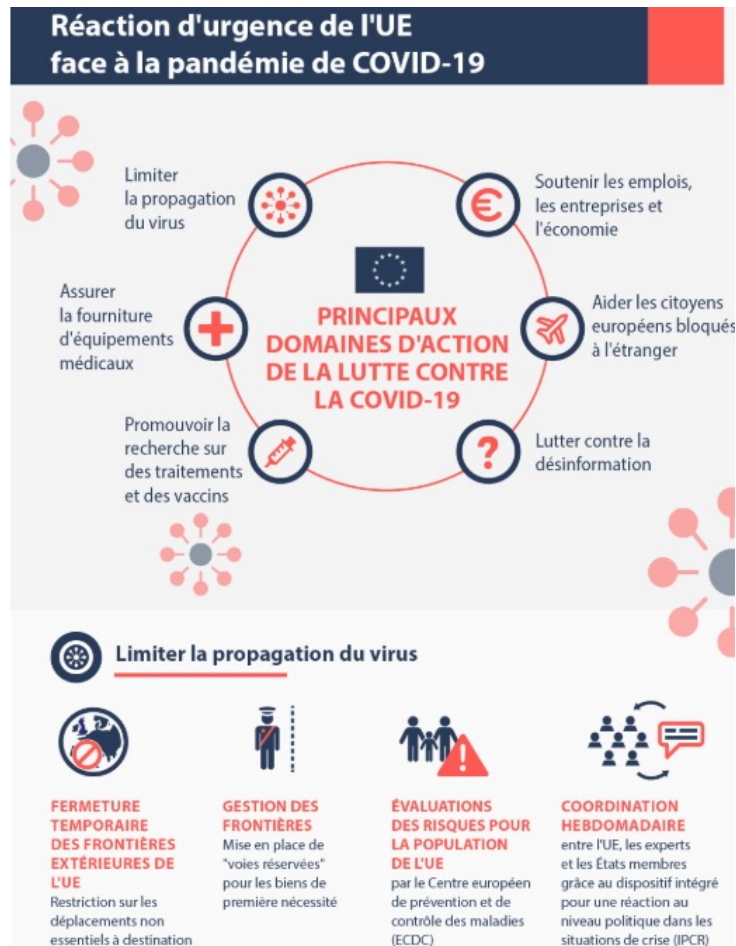
Séance 3 : Être solidaire pour faire face à une crise : le cas de la crise COVID 19

- Document d'ouverture



Gouvernement

Documents



Au cours de cette crise, les pays de l'UE redoublent d'efforts pour se soutenir mutuellement, en aidant ceux qui en ont le plus besoin et en partageant leurs ressources pour lutter contre la propagation du virus. La solidarité de l'Europe s'exprime ainsi sous son meilleur jour.

L'UE a également aidé les citoyens de l'UE bloqués dans des pays tiers au cours de la première vague de la pandémie. Pendant les premiers mois de la pandémie, les délégations de l'UE ont collaboré avec les ambassades des États membres pour coordonner le rapatriement de plus de 650 000 citoyens de l'UE, en contribuant aux coûts de plus de 400 vols de rapatriement organisés par les États membres.

→ [Un aperçu de la solidarité européenne en action](#)

Commission européenne

Documents

Réserve sanitaire

Animée par Santé publique France, la Réserve sanitaire est une communauté de professionnels de santé volontaires et mobilisables par l'État (médecins, soignants, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio...). Capable d'intervenir dans un délai très court, la Réserve sanitaire tient à disposition un large éventail de compétences pour venir en renfort lors de situations sanitaires exceptionnelles.

Mis à jour le 19 mai 2025

IMPRIMER  PARTAGER 

Sur quels types de missions peut être mobilisée la Réserve sanitaire ?

La Réserve sanitaire peut être mobilisée rapidement pour des missions généralement courtes :

- des missions de renfort de l'offre de soins ou médico-sociale, notamment lorsqu'une situation sanitaire exceptionnelle perdure (épidémie, canicule, afflux de population...);
- des missions de rapatriement ou d'évacuation lors de troubles politiques ou des catastrophes naturelles ;
- des missions de renfort de plateaux téléphoniques destinés aux victimes, à leurs proches et à la population ;

Santé publique France

CORONAVIRUS Covid-19

CE QU'IL FAUT SAVOIR



TRANSMISSION

- Moins d'un mètre
- Mains contaminées

PRÉVENTION

- Minimum 20 sec.
- Utilisez un gel hydroalcoolique
- Restez à distance des gens malades
- Toussiez ou éternuez dans votre coude
- Jetez immédiatement après usage
- Évitez bises et serres de mains

SI VOUS AVEZ CES SYMPTÔMES, APPELEZ LE 15

- Fièvre ≥ 38°C
- Toux
- OU
- Fièvre ≥ 38°C
- Difficultés respiratoires

Si vous avez des questions, N° VERT GRATUIT : 05 02 02
8h - 14h30 jours ouvrables*
* En dehors de ces horaires, laissez-nous un message.

www.gouv.nc

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie